
DESTINATAIRES : Tous les médecins du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Gaétan Filion, directeur des services professionnels et de l'enseignement médical (DSPEM) par intérim

DATE : 27 septembre 2021

OBJET : **Preuve Vaccinale COVID-19**

Vous trouverez joint à cet envoi le décret concernant le sujet en rubrique, sur la vaccination obligatoire dans le réseau de la santé. Pour se conformer à nos obligations, le docteur Gaétan Filion, directeur de la DSPEM par intérim demande à tous les médecins de fournir leur preuve vaccinale, et ce, dans les plus brefs délais.

Votre preuve vaccinale doit être acheminée à l'adresse courriel suivante : dspem.ciessmo16@ssss.gouv.qc.ca.

N'oubliez pas qu'à compter du 15 octobre 2021, selon l'arrêté ministériel en vigueur, votre permis de pratique sera suspendu si nous n'avons pas reçu votre double preuve vaccinale. De plus le télétravail ne sera pas permis.

Nous vous remercions de votre collaboration.

GF